

Art. 3. — Les dispositions de *l'article 42-3* du code des impôts directs et taxes assimilées sont modifiées et rédigées comme suit :

"Art 42. — 1) (sans changement)"

2) (sans changement)"

3) Les revenus provenant de la location à titre civil de biens immeubles à usage d'habitation sont soumis à l'impôt sur le revenu global au taux de 7% libératoire d'impôt, calculé sur le montant des loyers bruts, sans application d'abattement. Les locations au profit d'étudiants sont exonérées de l'impôt sur le revenu global susmentionné.

Ce taux est de 15 %(le reste sans changement).....".

Art. 4. — Les dispositions de *l'article 58* du code des impôts directs et taxes assimilées sont modifiées et rédigées comme suit :

"Art 58. — Le revenu imposable (sans changement jusqu'à) d'un abattement de 50.000 DA.

Les dispositions qui précèdent (le reste sans changement).....".

Art. 5. — Les dispositions de *l'article 104* du code des impôts directs et taxes assimilées sont modifiées et rédigées comme suit :

"Art 104. — L'impôt sur le revenu (sans changement jusqu'à) le taux de la retenue est fixé à :

— 1 % libératoire de l'impôt pour la fraction des intérêts inférieure ou égale à 50.000 DA ;

— 10 % pour la fraction des intérêts supérieure à 50.000 DA.

En ce qui concerne (le reste sans changement)"

Art. 6. — Les dispositions de *l'article 68-d* du code des impôts directs et taxes assimilées sont modifiées et rédigées comme suit :

"Art. 68. — Sont affranchis de l'impôt :

a) (sans changement)"

b) (sans changement)"

c) (sans changement)"

d) Les travailleurs handicapés (sans changement jusqu'à) sont inférieurs à quinze mille dinars (15.000 DA).

e) (le reste sans changement)"

Art. 7. — Les dispositions de *l'article 104* du code des impôts directs et taxes assimilées sont modifiées et rédigées comme suit :

"Art 104. — L'impôt sur le revenu (sans changement jusqu'à) le taux de la retenue est fixé à 10 %. Toutefois, ce taux est fixé à 50 %, libératoire d'impôt, pour les produits des titres anonymes ou au porteur.

Pour les intérêts (le reste sans changement)"